

REVERSIBILITE MISSIONNELLE DES CRS



Face aux abus constatés sur l'utilisation de nos forces mobiles, dans le cadre de la réversibilité missionnelle, **ALLIANCE saisit le directeur central des CRS.**

Dernier exemple : ce vendredi 31 janvier, avec l'emploi de la CRS 21 en mission « ordre public » puis reversée en mission «ZSP Marseille » générant des dépassements horaires...

Le Directeur Zonal Sud, sans parler de l'adjoint au commandant de la CRS 21, manifestement étranger à l'engagement de sa compagnie, ont lamentablement « omis » de faire respecter les dispositions de l'instruction sur l'emploi des CRS...

La Délégation Générale CRS d'ALLIANCE s'interroge sérieusement sur les capacités d'une certaine hiérarchie CRS à défendre concrètement les intérêts du personnel qui, jour après jour, se lasse de la médiocrité et de la veulerie chronique de ses chefs...



ALLIANCE Police Nationale
Une VRAIE FORCE pour les CRS !

Eric MILDENBERGER

Délégué Général des CRS



Réf : BN/EM/2014.

Paris, le 04 février 2014

*Monsieur le Préfet Directeur des CRS
Philippe KLAYMAN*

84, rue de Villiers

92230 LEVALLOIS-PERRET

Monsieur le Préfet,

Notre organisation syndicale ne cesse de le marteler, nos forces mobiles des CRS doivent être engagées à bon escient au profit de la mission maintien-rétablissement de l'ordre. Pour autant, l'engagement des CRS sur la mission prioritaire de la Sécurité Publique « ZSP » est malgré tout une réalité. Sur ce point, les règles qui cadrent nos différents emplois, telle que la réversibilité missionnelle, sont régulièrement détournées par les autorités d'emploi.

Ainsi, vendredi dernier à Marseille, engagée sur une mission d'ordre public, la CRS 21 a été rebasculée à l'issue, en mission ZSP, comme le prévoit la note sur la réversibilité missionnelle.

Si le principe n'est pas contestable, il est regrettable de voir que la direction zonale des CRS SUD, a délibérément validé l'augmentation de l'amplitude de travail de la vacation prévu par la DMJ. Cette vacation, générant ainsi des dépassements horaires inutiles, contrevient à la note qui précise que la réversibilité missionnelle ne doit pas engendrer de dépassement horaire.

Il serait bon que les directeurs zonaux et les commandants d'unités fassent montre d'un peu plus d'exigence vis-à-vis de l'application de cette note sur la réversibilité missionnelle afin que les gradés et gardiens des CRS, acteurs de la lutte contre l'insécurité, ne soient pas défavorisés par le pusillanime ou l'indifférence de leurs chefs qui comme l'officier en gants blancs de cette unité a passé son temps à jouer en ligne avec son smartphone et son ordinateur.

Quant à la direction zonale Sud, elle devrait être plus attentive à préserver le bon emploi des unités des CRS confrontées à de telles situations.

Si la hiérarchie CRS ne fait pas respecter les bonnes normes d'utilisation, alors je pose officiellement le rôle de ces fonctionnaires censés défendre les intérêts de nos formations.

Vous souhaitant bonne réception de la présente ; et dans l'attente de la suite que vous jugerez utile de lui réserver,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes sentiments respectueux.

Eric MILDENBERGER

